



## Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022**

**OBJET : FINANCES**

31) Droits et concessions funéraires  
Tarifs 2023

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20221020-DEL20221020\_31-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2022  
Date de réception préfecture : 27/10/2022

**ETAT DE PRESENCE POINT 31**

Nombre de membres composant le Conseil.....	<b>49</b>
Nombre de Conseillers en exercice.....	<b>49</b>
Présents.....	<b>35</b>
Absents représentés.....	<b>13</b>
Absents excusés.....	<b>0</b>
Absents non excusés. ....	<b>1</b>

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 31**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

M. BERTOUT-OURABAH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme DIARRA, Mme DORRA, Mme FREIH BENGABOU, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MACALOU, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. GUESMI, M. MALHEIRO, M. MOKRANI, M. MRAIDI, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

Mme SEBAIHI, Adjointe au Maire, représentée par M. GUESMI,  
Mme BERNARD, Adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par Mme MISSLIN,  
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,  
M. BAMBA, Conseiller municipal, représenté par Mme MACALOU,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. BERTOUT-OURABAH,  
M. MASTOURI, Conseiller municipal, représenté par Mme FREIH BENGABOU,  
M. PRIEUR, Adjoint au Maire, représenté par M. BADI,  
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par Mme BOUFALA.

**ABSENTS NON EXCUSES**

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en

exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## FINANCES

### 31) Droits et concessions funéraires

#### Tarifs 2023

#### LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2223-15 et R.2223-11,

vu la circulaire n° 76-160 du 15 mars 1976 relative à la construction des caveaux par les communes,

vu sa délibération du 21 octobre 2021 actualisant les tarifs des droits et concessions funéraires dans les cimetières communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2022,

vu ses délibérations antérieures relatives aux cimetières, sites et concessions funéraires,

vu l'arrêté municipal du 17 juillet 2019 portant règlement des cimetières communaux,

considérant qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs des droits et concessions funéraires au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

#### DELIBERE

Adopté à la majorité  
par 43 voix pour, 5 abstentions

**ARTICLE 1 : FIXE**, ainsi qu'il suit, les tarifs des droits et concessions funéraires dans les cimetières communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

	OBJET	TARIFS 2023
<b>REDEVANCES</b>	introduction de matériaux	
	* forfait caveau 1 case	69 €
	* case supplémentaire	37 €
	élimination résidus matériels d'exhumation	
	* forfait 3 objets	88 €
	* par objet supplémentaire	48 €
<b>CONCESSIONS</b>	décennale adulte	139 €
	décennale enfant	68 €
	trentenaire	523 €
	cinquantenaire	2 244 €
	columbarium décennale	

	* achat	<b>375 €</b>
	* renouvellement	<b>139 €</b>
	cavurne décennale	
	* achat	<b>681 €</b>
	* renouvellement	<b>139 €</b>
<b>CAVEAUX</b>	* 1 case	<b>1 462 €</b>
	* 2 cases	<b>1 826 €</b>
	* 3 cases	<b>2 070 €</b>
	* 4 cases	<b>2 437 €</b>
	location caveau provisoire	
	* forfait 30 jours	<b>41 €</b>
	vacation de police	<b>20 €</b>

**ARTICLE 2** : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE **27 OCT. 2022**  
RECU EN PREFECTURE  
LE **27 OCT. 2022**  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE **27 OCT. 2022**